
DELIBERATION N° 03-19 DU 22 MAI 2003

Portant approbation de la motion relative au programme d'aides humanitaires

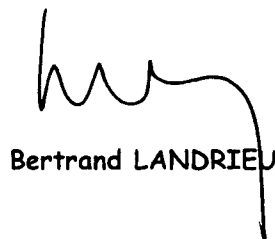
Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie, après en avoir délibéré, approuve la motion ci-jointe relative au programme d'aides humanitaires.

Le Secrétaire,
Directeur de l'agence,



Pierre-Alain ROCHE

Le Président
du conseil d'administration,



Bertrand LANDRIEU

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 22 mai 2003

MOTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDES HUMANITAIRES

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie réuni le 22 mai 2003 renouvelle l'expression de son intérêt pour qu'elle poursuive son implication dans un programme d'action humanitaire dans le domaine de l'eau.

Dans l'immédiat, il paraît vital de ne pas interrompre les partenariats et la dynamique en cours pour une trentaine de dossiers à instruire pour 2003.

La seule option possible à court terme est apparemment une prise en compte intégrale par le FNSE (*Fonds National de Solidarité sur l'Eau*) de l'aide apportée jusqu'alors par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et que les sommes nécessaires soient réservées sur le FNSE à cet effet.

Si aucune disposition législative n'est adoptée entre temps, il conviendra de poursuivre dans des conditions similaires en 2004 et si nécessaire au-delà jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit trouvée.